

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 25 avril 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Paul Mancini, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Aurélia Massei à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Emmanuelle Villanova, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Christian Bacci à Jean-Pierre Aresu, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Muriel Piera, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

***Visa Contrôle de légalité***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220425-2022\_070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 avril 2022**  
**Délibération N° 2022/070**  
**Travaux de rénovation des crèches de la ville d'Ajaccio**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio comporte 8 crèches :

- Crèche Parc Berthault
- Crèche de Mezzavia
- Crèche de Bodiccione
- Crèche La Souris Verte
- Crèche Pietralba
- Crèche des Haras
- Crèche A Rundinella
- Crèche des Salines, I Pupunelli (depuis janvier 2022)

- **Interventions relatives aux travaux de la Crèche des Haras :**

Nous prévoyons l'installation d'une ventilation pour amélioration de la qualité d'air de l'établissement. Ces travaux seront suivis de la pose de faux-plafonds phonique, ayant une double utilité : permettre le passage des réseaux et garantir une ambiance sonore confortable pour les occupants.

### **Nous prévoyons les travaux suivants :**

Travaux d'installation de ventilation – Coût : 18.000 euros HT

Travaux de faux-plafonds - Coût : 20.000 euros HT

Travaux d'électricité - Coût : 10.000 euros HT

**Montant total de l'opération : 48.000 euros HT**

- **Interventions relatives aux travaux de la Crèche de la Rundinella :**

Les travaux prévus consistent à remplacer les ouvrants (portes, portillons, fenêtres) défectueux et à poser des stores.

### **Nous prévoyons les travaux suivants :**

Travaux d'ouvrants / métallerie - Coût : 12.000 euros HT

Travaux de pose de stores et rideaux métalliques - Coût : 13.000 euros HT

Travaux de sécurisation des ouvrants - Coût : 10.000 euros HT

Travaux de démolition, nettoyage et de désinfection- Coût : 5.000 euros HT

**Montant total de l'opération : 40.000 euros HT**

- **Interventions relatives aux travaux de la Crèche de Mezzavia :**

Nous prévoyons :

- Le remplacement des clôtures bois avec pose de nouveaux portillons (remplacement par une clôture métallique car le bois génère un danger pour les enfants du fait des échardes).
- Le remplacement des chéneaux
- La pose de brise-vue sur la clôture extérieure
- La remise en état du portail coulissant
- La pose d'un auvent
- Nous prévoyons également les travaux nécessaires à la création d'un passage entre l'entrée et la salle de repos, avec des travaux de cloisons, peinture, sol.

Travaux de métallerie, remplacement clôtures bois – Coût : 35.000 euros HT

Travaux de métallerie chéneaux, brise vue, portail, auvent – Coût : 20.000 euros HT

Travaux de cloisonnement – Coût : 2.500 euros HT

Travaux de peinture – Coût : 1.000 euros HT

Travaux de sol – Coût : 1.500 euros HT

**Montant total de l'opération : 60.000 euros HT**

- **Interventions relatives aux travaux de la Crèche Souris Verte / Multi Accueil Pietralba**

Les prévus consistent à remplacer les ouvrants (portes, portillons, fenêtres) défectueux et/ou vétustes et à poser des stores.

Nous prévoyons également la peinture des salles bébés, motricités, grands, salle du bas.

Travaux d'ouvrants - Coût : 20.000 euros HT

Travaux de peinture - Coût : 6.000 euros HT

Travaux de métallerie – Coût : 2.000 euros HT

Travaux de pose de stores - Coût : 12.000 euros HT

**Montant total de l'opération : 40.000 euros HT**

- **Interventions relatives aux travaux de la Crèche I Pupunelli :**

L'entrée de cette structure comporte une rampe carrelée assez conséquente. Cette dernière a été réalisée avec un produit ne présentant pas les garanties suffisantes en termes d'adhérence, à plus forte raison les jours de pluie. Nous prévoyons la pose d'un revêtement antidérapant sur cette rampe.

Travaux de reprise du sol de l'entrée (traitement antidérapant) – Coût : 15.000 euros HT

Travaux de reprise de la peinture de la cuisine – Coût : 4.000 euros HT

Travaux de faux plafond sous auvent – Coût 3.000 euros HT

**Montant total de l'opération : 22.000 euros HT**

- **Interventions relatives aux travaux de la Crèche Berthault :**

Les travaux prévus consistent à remplacer les ouvrants (portes, portillons, fenêtres) défectueux et à la pose d'une marquise sur l'entrée de la cuisine, ainsi que des stores extérieurs.

Travaux de pose de 2 stores section petits - Coût : 10.000 euros HT

Travaux de réparation d'ouvrants - Coût : 10.000 euros HT

**Montant total de l'opération : 20.000 euros HT**

Les travaux évoqués ci-dessus sont prévus principalement pendant les congés d'été de 2022 et 2023.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions.

Le montant total hors taxes des travaux est de :

**230.000 eur HT (soit deux cent trente mille euros hors taxes)**

Le plan de financement envisagé est :

- 40% Dotation quinquennale
- 40 % CAF
- 20% Ville d'Ajaccio

❖ Proposition de plan de financement si accepté :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	92 000 €	40%
CAF	92 000 €	40 %
Ville d'Ajaccio	46 000 €	20%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>230 000 €</b>	<b>100%</b>

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le programme de travaux de rénovation des crèches de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 230 000 euros HT ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, État) selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	92 000 €	40%
CAF	92 000 €	40 %
Ville d'Ajaccio	46 000 €	20%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>230 000 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2022,

**APPROUVE**

**le programme de travaux de rénovation des crèches de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 230 000 euros HT ;**

**AUTORISE**

**Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, État) selon le plan de financement suivant :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse	92 000 €	40%
CAF	92 000 €	40 %
Ville d'Ajaccio	46 000 €	20%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>230 000 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**